

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 2 mars 2016 portant désignation des membres  
du Conseil d'Orientation de l'Académie de recherche et  
d'enseignement supérieur**

**A.Gt 05-06-2019**

**M.B. 13-08-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mars 2016 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Vu la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 23 mai 2019;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,  
Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup>, a, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mars 2016 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 2019, les mots «M. Joachim WATHELET» sont remplacés par les mots «Mme Manon SPERATI».

**Article 2.** - Le Ministre ayant l'Enseignement supérieur, l'Enseignement de promotion sociale et la Recherche dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 5 juin 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

**R. DEMOTTE**

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

**J.-Cl. MARCOURT**